

## CONTRAT D'ADHESION DE CLUB DE FITNESS

### Ecrire en majuscule

Nom du Club: \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville et NP : \_\_\_\_\_ Tél/Fax : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
Responsable: \_\_\_\_\_

Nous désirons devenir membre de la WABBA SUISSE à partir de la date de signature du présent contrat.

En qualité de membre club actif, nous nous engageons à verser de suite à la WABBA SUISSE, notre cotisation annuelle, d'un montant de CHF 200.-.

### CONDITIONS

1. Nous nous engageons à payer notre cotisation annuelle le premier mois de chaque année civile.
2. Ce contrat reste en vigueur pendant 3 ans à dater de la signature du présent accord et se renouvelle ensuite par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou par l'autre des parties pouvant intervenir à la fin d'une année, avec préavis d'un mois par lettre.
3. La WABBA SUISSE se réserve le droit d'annuler le présent contrat et la qualité de membre club actif, à tout club dont le comportement porterait préjudice à la réputation et à la bonne marche de la fédération.
4. Le club a la possibilité de présenter des athlètes et de participer aux championnats nationaux pour le prix du meilleur club.
5. Il donne le droit aux athlètes se présentent sous le nom du club de participer au championnat sans payer l'inscription du championnat. (la licence est obligatoire)
6. La Wabba Suisse est une fédération à but non lucratif et les cotisations reçues servent à :
  - Organiser les concours.
  - Offrir aux athlètes, la possibilité de participer à des championnats nationaux et internationaux.
  - Diffuser les informations nationales et internationales.

Une fois par année, une assemblée générale est convoquée et le statut de membre club actif permet à son représentant de participer, de voter et de s'exprimer à cette occasion.

Date : \_\_\_\_\_

WABBA SUISSE  
Le Comité

Signature : \_\_\_\_\_